



FRANCE AVC est une association nationale d'aide aux patients et aux familles de patients, qualifiée d'association de bienfaisance par décision préfectorale en date du 7 Avril 2014, dont les objectifs sont :

- le soutien aux patients et aux familles de patients victimes d'AVC,
- l'aide à la recherche sur les accidents vasculaires cérébraux
- l'information du public et des pouvoirs publics.

Malgré leur fréquence et leurs conséquences, les accidents vasculaires cérébraux restent mal connus et posent d'importants problèmes médicaux, sociaux et économiques qui ont conduit à la création de l'Association France AVC (loi 1901).

Afin d'être efficace et de pouvoir développer notre action bénévole, nous avons besoin d'être nombreux.

Comment devenir adhérent de France AVC ?

1) **Cherchez sur la carte de France du site Internet si votre domicile dépend d'une antenne régionale ou départementale** : remplissez alors le formulaire ci dessous et envoyez le avec votre chèque à l'adresse indiquée (à l'ordre de l'antenne concernée ; exemple : « France AVC 83 »)

2) Sinon, remplissez le formulaire ci dessous et envoyez le avec votre chèque, à l'ordre de France AVC, au siège national :

France AVC
7 avenue Pierre Sémard
01000 BOURG EN BRESSE

✂.....

Adhésion : 30 €

Don :

Cette cotisation (et/ou ce don) est partiellement déductible de vos impôts :

exemple : pour 30,00 euros vous payez en réalité : 10.20 euros environ grâce à la réduction fiscale en vigueur (66%: articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

Mme/Mlle/M. Nom (en majuscules svp).....

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : e.mail :

Comment avez vous connu FranceAVC ?

- Vous avez été victime d'un AVC ?
- Un de vos proches a été victime d'un AVC ?
- Vous êtes concerné(e) par l'AVC par votre activité professionnelle
- Autre